

# Le méli-mélo de la gestion du domaine skiable du mont d'Arbois

L'ambiance était plutôt détendue, mercredi soir, autour de la table du conseil municipal de Saint-Gervais, malgré les sempiternelles petites piques distribuées entre majorité et opposition. La courte séance a débuté par l'adoption d'une délibération portant sur le renouvellement de la délégation de service public pour l'exploitation du domaine skiable mont d'Arbois/mont Joux.

En effet, le contrat passé avec la SA des remontées mécaniques de Megève expire le 9 mars 2019. Le choix de la Délégation de service public (DSP), approuvé par les élus, paraît le plus approprié pour la gestion du domaine, compte tenu des investissements et des compétences nécessaires pour faire face à la concurrence. De plus, l'autre versant du domaine est géré de la même façon.



Le domaine skiable du mont d'Arbois se partage entre plusieurs communes, mais les dates de fin de contrat ne sont pas harmonisées. Photo DR

Ce méli-mélo de dates est préjudiciable puisqu'il concerne « deux grosses portes d'entrée du domaine », a souligné Nathalie Deschamps, adjointe au maire. « Cela fait deux ans que nous alertons les communes voisines sur ce problème », a regretté le maire Jean-Marc Peilleux. « Quand la Compagnie du Mont-Blanc a racheté la Société des remontées mécaniques de Megève, elle savait très bien que le contrat s'achevait en 2019. Aujourd'hui, il ne faut pas que nous soyons pris en faute de ne pas renouveler la procédure et d'empêcher la con-

tinuité du service public ».

De son côté, Olivier Hottegindre, conseiller de l'opposition, estimait qu'il serait « plus simple de passer un avenant au contrat actuel afin de prolonger la date de concession à la demande de la commune pour ne pas être obligé de choisir un exploitant différent sur le haut du domaine ».

## « La Compagnie du Mont-Blanc joue la montre »

Si cette solution paraît raisonnable, elle est difficile à mettre en œuvre. « La passation d'un avenant dépend de la contrepartie. Or, la

Compagnie du Mont-Blanc ne fait pas de proposition. Elle joue la montre. À la fin, elle pense qu'on sera obligé de lui donner l'exploitation de notre secteur », a indiqué Jean-Marc Peilleux.

De plus, un avenant d'une durée de quatre ans est possible, mais pas d'une durée de treize ans, jusqu'en 2032 ! Aussi, le choix de la commune s'est porté sur un contrat de Délégation de service public pour quatre ans. « Nous proposons de caler la durée sur 2023 pour une meilleure cohérence des contrats », a ajouté Jean-Marc Peilleux. L'idéal serait d'avoir un seul ex-

ploitant sur tout le domaine. Qui va pouvoir répondre à la procédure de DSP à part le même gestionnaire qu'en bas ? ».

Une réunion entre les maires de Megève et de Demi-Quartier ainsi que la Compagnie du Mont-Blanc doit avoir lieu dans les jours qui viennent pour tenter de trouver une solution au problème.

Elle pourrait passer par l'adoption d'un avenant au contrat, ce qui impliquerait la suspension de la démarche de délégation de service public par la mairie de Saint-Gervais.

Evelyne PERINET-MARQUET

## Des contrats qui ne coïncident pas

Le hic réside dans les dates de fin de contrat. Pour les gares et équipements du sommet du mont d'Arbois, placés sur la propriété communale de Saint-Gervais, la délégation s'achève bien en 2019. Mais le contrat d'exploitation des équipements et de la gare du bas du mont d'Arbois, placés sur la commune de Megève, se termine, lui, en 2023, tandis que celui des biens installés sur le bas de la commune de Demi-Quartier (la Princesse) prend fin... en 2032 !